



Séance du 4 décembre 2025 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°06/2025 - Budget 2026
5. Préavis n°07/2025 - Reclassement des appartements du bâtiment de la rue du Village 3
6. Préavis n°08/2025 - Affiliation à la LPP et vacations des membres de la Municipalité
7. Préavis n°09/2025 - Groupement forestier Mèbre-Talent - Adoption des statuts
8. Elections – Démissions
9. Informations de la Municipalité
10. Informations du bureau du Conseil
11. Propositions individuelles et divers
12. Contre-appel

Ouverture de la séance du conseil

1. Appel

Effectif : 86 personnes (dont 4 nouveaux membres)
Présents : 61 personnes

25 membres excusés.

4 nouvelles personnes sont assermentées, il s'agit de Mme Daniela Ferrari Laugeri, MM. Loris Duch, Laurent Roy et Jacques Fragnière.

M. Ottonin rappelle que les membres peuvent se voir proposer un poste dans une commission.

Il remercie M. Grégoire Codourey pour la mise en place de la salle et les jolies décorations de Noël ornant la table du bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 août 2025

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 14-2025, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté, moins 2 abstentions.

4. Préavis n°06/2025 – Budget 2026

La parole est donnée à M. Markus Mooser. Il passe en revue l'essentiel des points.

Administration générale : en augmentation de Frs 62'800.- par rapport au budget 2025. Cette augmentation est liée au changement de législature (élections, formations, primes de départ), au renforcement des effectifs des employés communaux, à l'introduction de la LPP pour les municipaux de moins de 65 ans et à la participation au réseau de TL.

Finances : des recettes supérieures de Frs 60'000.- s'expliquent par la diminution des intérêts à la suite du remboursement de l'emprunt de 1,28 million (grâce à la vente de la parcelle des streetbox). Diverses modifications liées à la péréquation et la diminution des parts communales sur l'impôt sur les gains immobiliers sont prévues.

Domaines et bâtiments : une diminution de Frs 51'800.- est prévue dans ce dicastère par rapport au budget 2025, à la suite de travaux d'entretien et de mise à niveau.

Travaux : Frs 37'000.- de diminution, notamment par des travaux d'entretien des routes, partiellement compensés par le fond de réserves pour travaux. La suppression des moloks diminue également les coûts. Cependant, une augmentation du coût de la déchetterie de Praz-Faucon est à noter.

Instruction publique et cultes : une diminution de Frs 22'400.- est prévue. Le coût de l'enseignement est stable et fluctue en fonction du nombre d'élèves.

Police : diminution de Frs 3'700.- par rapport au budget 2025. Les coûts sont stables.

Sécurité sociale : augmentation de Frs 6'600.- liée aux coûts de l'EFAJE. Le fond de réserve de péréquation en vue de MCH2 a été utilisé.

Services industriels : pas de changement. Les coûts budgétés permettent d'atteindre l'équilibre (Frs 125'000.-) avec le prix actuel de l'eau, malgré l'obligation d'achat d'eau à la Ville de Lausanne.

Résultat de l'exercice : une diminution du déficit de Frs 105'500.- par rapport au budget 2025 est prévue. Elle est due principalement à l'augmentation de l'utilisation des réserves dans certains postes. De ce fait, les chiffres des comptes et du budget seront plus proches. La marge d'autofinancement se monte à Frs 20'900.-.

M. Iprahim Yilmaz demande pour quelle raison le compte n° 353.312.40 achats et consommation de combustibles comporte une importante différence de montant entre le budget 2025 et 2026 ? M. Mooser répond qu'une erreur s'est glissée dans les chiffres concernant ce poste au budget 2025.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini. Avec un total des charges se montant à **Frs 4'779'700.-**, et des produits à **Frs 4'575'200.-**, il en résulte un déficit de **Frs 204'500.-** prévu au budget 2026. Le préavis n° 06/2025 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis n°07/2025 - Reclassement des appartements du bâtiment de la rue du Village 3, du patrimoine administratif au patrimoine financier

M. Markus Mooser explique que le bâtiment comprend les bureaux de l'administration communale et également quatre appartements en location. Il est actuellement classé dans le patrimoine administratif. Avec l'introduction du plan comptable MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération), la Municipalité propose de faire figurer ce bien dans deux registres distincts, soit : 1/ Les bureaux de l'administration communale dans le patrimoine administratif avec une valeur au bilan de Frs 1.-. 2/ Les 4 appartements en location reclassés au patrimoine financier, avec une valeur au bilan de Frs 1'005'000.-. Ce dernier n'est pas soumis à amortissement, ce qui est judicieux pour réduire les charges dans les années à venir et maintenir une valeur au bilan cohérente.

Mme Christelle Bardet, boursière, donne des détails concernant la transition MCH2, dictée par la confédération (MCH1 date de 1977). Ce modèle comptable a pour but d'harmoniser l'ensemble des cantons et communes de Suisse et se rapprocher des normes internationales. MCH2 aura une meilleure compréhension et permettra une comparabilité des résultats. Les principaux changements se traduiront

par le plan comptable remanié, une nouvelle durée d'amortissement sera imposée, l'évolution des liquidités sera mieux expliquée et les annexes aux comptes seront séparées.

Mme Bardet explique le calendrier de transition et de mise en route de ce nouveau modèle comptable.

M. Marc Heuschkel lit le rapport de la commission des finances. Le préavis n°07/2025 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 08/2025 – Affiliation à la Loi fédérale sur la Prévoyance professionnelle (LPP) des membres de la municipalité n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite et adaptation du décompte des vacances

M. Markus Mooser prend la parole. Au vu de la charge de travail des membres de la municipalité qui augmente, certains municipaux doivent réduire leur taux d'activité professionnelle pour assumer leur mandat communal. Ceci entraîne une diminution de leurs cotisations à la caisse de pension et par conséquent une diminution de leur future rente. Le Canton encourage les petites communes, telle que la nôtre, à adapter leur politique d'affiliation. Le coût estimé pour Bretigny selon la configuration actuelle (2 retraités et 3 non retraités) est de Frs 13'000.- annuellement.

De plus, la municipalité propose de conserver le montant de l'indemnité à l'heure (Frs 40.-/h) mais de supprimer les forfaits et décompte calculé sur la base des heures effectives. Nos communes voisines, Cugy et Froideville, procèdent déjà ainsi. Ce changement serait effectif pour la nouvelle législature, soit dès le 1^{er} juillet 2026.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Marc Heuschkel.

M. Laurent Roy demande à quelle caisse LPP seront affiliés les municipaux ? Mme Bardet répond que la caisse n'est pas encore définie. Les démarches concernant le choix de la caisse dépendent de l'approbation de ce préavis par les membres du conseil général. Mme Cécilia Vega demande le taux d'activité que représente un poste de municipal. M. Mooser répond que ce taux est variable en fonction des dicastères, soit entre 20 et 35%.

M. Ottonin précise que M. Jacques Fragnière, membre et conseiller en assurances, a un intérêt dans ce préavis. Comme la procédure le veut, il doit se récuser (vote blanc) lors de la votation de ce préavis. Le préavis n° 08/2025 est accepté, moins 1 abstention.

M. Mooser remercie la commission des finances pour son laborieux travail relatif aux nombreux préavis. Il remercie également les membres du conseil général pour leur soutien.

7. Préavis n°09/2025 – Groupement forestier Mèbre-Talent – Adoption des statuts

M. Jean-Daniel Cochard prend la parole et explique que la révision des statuts est nécessaire. En effet, les statuts actuels, antérieurs à la loi forestière vaudoise de 2012, ne sont plus conformes aux lois. L'actuel triage forestier est composé de 8 communes et du Département Général de l'Environnement (DGE). La DGE-forêt a décidé de mettre fin à son contrat de gérance des forêts cantonales situées sur le triage et ne peut donc pas rester membre du triage. De ce fait, les statuts actuels doivent être modifiés. La gouvernance sera améliorée, les attributions entre le comité de direction et l'assemblée générale sont précisées.

Mme Mireille Maniakine lit le rapport de la commission ad hoc. Le préavis n° 09/2025 est accepté à l'unanimité.

M. Ottonin remercie la commission ad hoc composée de Mmes Mireille Maniakine, Claire-Lise Friedli et M. Jean-Marc Friedli pour leur dévouement dans la révision de ces statuts.

8. Elections – démissions

Il n'y a pas de changement. M. Ottonin rappelle qu'il ne se représentera pas au poste de président du conseil général pour la prochaine législature, soit au 01.07.2026. Mme Nathalie Lüthi, actuelle vice-présidente, se met volontiers à disposition pour briguer ce poste.

M. Ottonin informe qu'au niveau de l'Association Régionale d'Action Sociale Prilly Echallens (ARASPE), désormais un membre de la municipalité suffit. Il n'est plus nécessaire qu'un membre du conseil général soit nommé.

9. Informations de la Municipalité

M. Markus Mooser

M. Mooser communique des informations concernant les élections municipales 2026. Un flyer d'information a été distribué dans les boîtes aux lettres. Le site internet de la commune comporte toutes les informations nécessaires. M. Ottonin précise les conditions pour se porter candidat.e.s et la procédure pour déposer sa candidature. Le délai de dépôt des candidatures est le 12 janvier 2026 à 12h00. Une séance de présentation des candidats est prévue le 5 février 2026 et sera animée par lui-même. Le 1^{er} tour des élections se tiendra le 8 mars, en plus de votations fédérales et l'élection complémentaire au conseil d'Etat. Il donne le calendrier pour un éventuel second tour (29 mars) et l'élection à la syndiculture (26 avril). Il annonce que le bureau de vote sera fortement sollicité.

M. Ottonin enchaîne avec l'installation des autorités, la date reste à définir (printemps 2026). La nouvelle législature 2026-2031 débutera le 1^{er} juillet 2026. La première séance du conseil général de cette nouvelle législature aura lieu en octobre 2026. Il explique les différents cas de figure pour l'assermentation des membres, commissions et délégations de compétences du conseil général.

La dernière séance de l'actuelle législature se tiendra le 11 juin 2026 dans la salle du Grand Conseil au Château à Lausanne, ainsi qu'une visite du bâtiment. Des détails suivront.

M. Markus Mooser reprend la parole concernant les réponses de la municipalité aux questions posées lors de la dernière séance du conseil général du 28 août.

Réponses de la municipalité :

Ecrans aux abris bus : un courrier des TL a été reçu le 12 novembre qui mentionne l'impossibilité d'installer une borne d'information voyageurs. Notre abri n'a pas une fréquentation suffisante pour l'installation d'une borne et en cas de déprédations, des coûts élevés sont engendrés. Les informations sont annoncées sur l'application des TL.

Fête nationale – demande de réintroduction des feux : à la suite d'une rencontre avec la société de Développement, la municipalité a décidé de réintroduire le feu traditionnel dès la prochaine fête nationale. Pas de feux d'artifice prévus. La municipalité entrera en matière concernant un soutien pour des animations spécifiques.

M. Maxime Meier

Chaîne WhatsApp communale : la municipalité a créé en septembre dernier ce canal de communication, afin de diffuser des informations officielles ou urgentes. Ces publications sont uniquement possibles par la Commune. Ceci a été mis en place à la suite de l'arrêt du développement de l'application OiOi Web.

Police des constructions : le permis relatif à la parcelle n°204 sera prochainement délivré concernant un immeuble de 11 appartements, situé à proximité de l'école (pas d'opposition). Des gabaris ont été posés. M. François Vuillerminaz s'interroge par rapport à cette construction supplémentaire et au nombre trop élevé d'habitants dans la commune. M. Meier répond que dans le cadre de la révision du plan d'affectation, 170 communes dans le canton ne répondaient pas aux critères et étaient considérées comme surdimensionnées, dont Bretigny. La loi permet une augmentation de la population de 0.75% par année depuis 2015 jusqu'en 2031. Sur cette base, une croissance d'habitants est possible à Bretigny. Cependant, des dézonages ont dû être effectués, principalement en bordure de zones à bâtir et au centre du village. De ce fait, la partie non construite de la parcelle n° 204 a été maintenue en zone à bâtir.

Toujours en lien avec la police des constructions, M. Meier informe que la municipalité a fait la demande de rejoindre le service technique d'Echallens à partir du 1^{er} juillet 2026, en lieu et place de ABA Partenaires.

Guichet virtuel : la municipalité a validé le projet de rejoindre MaCommuneEnUnClic de l'Union des communes vaudoises. Ce guichet numérique, ouvert 24h/24 permet l'accès à différentes prestations, notamment pour certaines démarches administratives. Après le développement et des phases de tests, le déploiement de ce projet est prévu à l'horizon 2028.

Christophe Paccaud

Déchetterie Praz Faucon : rappel des bons usages de l'utilisation de la déchetterie. Au vu des coûts qui augmentent, des volumes définis de dépôts seront dorénavant autorisés, dès le 1^{er} janvier 2026. Les horaires de fin d'année sont annoncés.

Sortie des aînés : visite du palais fédéral le 31 octobre, grâce à l'aide de M. Maxime Meier.

M. Roger Ammann

ASICE : l'état-major est à nouveau au complet, à la suite de l'engagement du responsable administratif M. Matthieu Burkhart. Le Centre d'Animation Parascolaire (CAP) promeut moins de téléphones portables, plus de sports et des collations plus saines notamment. Une animatrice socioculturelle, Mme Shannon Schaer, a été engagée au 1^{er} septembre. Les devoirs surveillés se déroulent sur 2 sites et sont pourvus d'une présence supplémentaire. Le projet d'extension du collège de la Combe est lancé et son ouverture est prévue pour la rentrée 2029.

SDIS : la journée portes ouvertes 2025 s'est déroulée le 27 septembre afin de fêter les 11 ans du SDIS. En 2024, année des 10 ans, le site officiel où devait se dérouler la fête, à savoir la RAMA, était occupé par la communauté des gitans.

Jean-Daniel Cochard

Routes : 9 km de colmatage des fissures ont été effectués dans le village. Des travaux à la route de Béthusy sont à l'étude. Une restriction de circulation aura lieu le 9 décembre depuis la sortie de Béthusy jusqu'au pont du Talent (RC 444).

Forêts : réfection du pont du Talent sud entre Bretigny et Morrens réalisée avec la collaboration des employés communaux des deux communes et la protection civile. En 2026, un autre pont sera également refait.

Eau potable : présence de Triazole dans le lac Léman en provenance du Valais. Cette substance ne présente pas de danger de consommation pour l'humain. Cependant la municipalité a décidé de s'associer à la Ville de Lausanne, afin d'entamer des actions juridiques auprès des pollueurs responsables.

Assainissement : rappel au vu des fortes intempéries, nettoyer les caniveaux, grilles d'évacuation et sauts-de-loup.

Ramassage des déchets : s'est tenu le 15 novembre sur le territoire communal

Terrain de foot : des traces de rodéo ont été constatées au 27 novembre. Pas de témoin.

M. Cochard remercie M. Grégoire Codourey, notre employé communal, pour la mise en place du sapin de Noël sur la place du Clocher et les différentes décorations, qui égayaient le centre de notre village.

M. Markus Mooser

Transports publics lausannois (TL) : la ligne 60 est fréquentée par 900'000 personnes par année, elle a retrouvé sa fréquentation d'avant Covid (+6%).

La ligne 54 transporte 500'000 personnes par année (augmentation de 10%). La prolongation jusqu'aux Croisettes à Epalinges sera mise en service le 14 décembre 2025. L'identification des terminus à la gare de Renens et aux Croisettes sera plus claire d'ici quelque temps, du fait de la complexité et du nombre important de bus à ces arrêts.

PACom : depuis l'adoption du PACom par le conseil général dans sa séance du 28 août 2025, le délai de retour du dossier du canton était prévu au 2 décembre. Une relance a été faite le 3 décembre, pour une réponse espérée à la fin de l'année.

Remerciements : au nom de la municipalité et du personnel communal, M. Mooser remercie Mme Nicole Bovay, préposée au contrôle des habitants, pour ses presque 20 années de bons et loyaux services. Elle va désormais profiter d'une retraite bien méritée. Au nom du bureau du conseil général, M. Ottonin remercie à son tour Mme Bovay et lui offre un présent. M. Mooser remercie les membres du conseil général et son bureau, les commissions, le personnel de l'administration, les employés communaux et les municipaux.

Bienvenue : à Mme Laetitia Nicod, la nouvelle préposée au contrôle des habitants.

Fermeture de fin d'année : M. Mooser informe des horaires de fermeture de l'administration communale. Il souhaite à chacun.e de joyeuses fêtes.

7. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin répète qu'il ne se représente pas en tant que président pour la prochaine législature (2026-2031). Toutefois, il se met volontiers à disposition pour le poste de vice-président. La vice-présidente actuelle, Mme Nathalie Lüthi, a fait part de son intérêt pour se porter candidate au poste de présidente. La séance d'installation des autorités aura lieu au printemps 2026. La date reste à confirmer. M. Ottonin prie toutes les personnes qui seraient intéressées par un de ces postes de s'annoncer auprès de lui.

Il demande également aux membres de commissions et délégations qui souhaitent démissionner au 30 juin 2026 de s'annoncer, afin d'organiser au mieux la séance d'installation des autorités avec M. le préfet.

M. Ottonin informe que la prochaine séance du conseil aura lieu le **jeudi** 11 juin 2026 au siège du Parlement vaudois à la place du Château à Lausanne. Le programme de cette séance sera transmis en temps voulu. Il rappelle que le site internet de la commune, qui est la référence par rapport à l'actualité, ou le pilier communal peuvent être consultés pour s'assurer de la date définitive.

M. Ottonin demande aux responsables des commissions et délégations de transmettre les heures de vacations pour l'année exclusivement à la secrétaire du conseil général.

Enfin, M. Ottonin remercie le bureau du conseil pour son travail effectué tout au long de l'année, les membres du conseil pour leur participation et leur fidélité, les commissions pour leur précieux travail et la municipalité et le personnel communal pour la bonne collaboration.

Il ajoute qu'un apéritif offert par la commune sera servi à l'issue de cette séance.

8. Propositions individuelles et divers

M. François Vuillerminaz demande si une statistique a été établie quant à l'utilisation des 3 bornes électriques installées sur le parking de l'administration. M. Maxime Meier répond que la municipalité a mis à disposition 3 places de parc, mais n'a pas supporté les coûts d'investissement en lien avec l'installation de ces bornes. Les frais d'installation et la gestion des bornes sont du ressort du prestataire. Un contrat de prestations a été établi entre la municipalité et l'entreprise sur une durée de 10 ans. Il n'y a pas de statistiques connues de la municipalité concernant leur utilisation.

9 Contre-appel

Il est procédé au contre-appel.

M. Ottonin rappelle le marché de Noël organisé par la société de Développement dans cette salle le 14 décembre prochain. Il souhaite de belles fêtes à chacun.e et la meilleure santé possible.

La séance est levée à 22h40.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine